



Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen
Fédération Suisse des Psychologues
Federazione Svizzera delle Psicologhe e degli Psicologi

A tous les membres de l'Association
Suisse des Neuropsychologues (ASNP)

Berne, le 26.05.2023

Formation postgrade en neuropsychologie de l'ASNP : la FSP prolonge sa reconnaissance jusqu'au 31.12.2025 et accepte les demandes d'attribution du titre de spécialisation FSP en neuropsychologie jusqu'au 30.09.2026.

Mesdames, Messieurs

Le 16.06.2022, nous vous avons informés que la formation postgrade en neuropsychologie de l'Association Suisse des Neuropsychologues (ASNP) arrivait à échéance le 31.12.2023 et qu'elle perdait à cette date sa reconnaissance FSP.

Sur proposition de l'ASNP, le comité de la FSP a décidé le 27.04.2023 de prolonger la reconnaissance FSP de la formation postgrade en neuropsychologie de l'ASNP jusqu'au 31.12.2025.

Concrètement, cela signifie que les psychologues qui auront terminé la formation postgrade de l'ASNP en neuropsychologie jusqu'au **31.12.2025** et dont le dossier de demande de titre de spécialisation en neuropsychologie aura été déposé auprès de la FSP jusqu'au **30.09.2026** au plus tard, pourront encore obtenir le titre de spécialisation FSP en neuropsychologie. En accord avec l'ASNP, et afin que ce délai puisse être respecté, les dossiers devront être déposés auprès de la commission de reconnaissance de l'ASNP au plus tard le **31.03.2026**.

La demande de l'ASNP visait à permettre aux personnes qui ont déjà suivi une grande partie de la formation postgrade de l'ASNP de la terminer et d'éviter ainsi les cas particuliers. Le délai de transition accordé par le comité de la FSP soutient cet objectif de l'ASNP.

Une nouvelle prolongation de ce délai n'est pas envisageable, car à partir du 01.01.2026, seules des formations postgrades réévaluées par la FSP seront proposées.

En ce qui concerne l'octroi du titre postgrade fédéral en neuropsychologie via la procédure d'équivalence, des clarifications sont encore nécessaires avec la Confédération concernant l'inscription dans le PsyReg. La FSP et l'ASNP informeront dès que possible à ce sujet. Il convient toutefois de souligner que les prestations neuropsychologiques fournies aussi bien par les psychologues spécialisés en neuropsychologie de la FSP que par les neuropsychologues reconnus par la Confédération peuvent être facturées via l'assurance de base des caisses-maladie.

Nous vous remercions de prendre note des informations ci-dessus et vous prions de transmettre ces informations également aux personnes qui ne sont pas membres de l'ASNP et qui suivent actuellement la formation postgrade.

Cette information est délivrée en étroite collaboration avec le comité de l'ASNP. Si vous avez des questions sur le contenu de cette lettre, veuillez vous adresser à : qualifications@fsp.psychologie.ch.

Avec mes meilleures salutations

Jean-Baptiste Mauvais

Responsable Formation postgrade et continue FSP

FSP · Effingerstrasse 15 · 3008 Bern
T +41 31 388 88 00 · www.psychologie.ch